DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE COMMUNE DE L'ÎLE DE BATZ

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 novembre 2017 à 18 heures Salle du Conseil municipal

L'an deux mil dix-sept le dix-sept novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île de Batz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Date de la convocation : 10 novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 13

<u>PRÉSENTS</u>: Mesdames et Messieurs Guy Cabioch, Jacky Prigent, Yannick Dirou, Jean-Claude Bodilis, René Le Saout, Alexia Créach, Brigitte Siredey, Yann Caroff, Marie-Rose Créach, Anne Diraison.

ABSENTS EXCUSES: M. Olivier Maillet (procuration à M. Guy CABIOCH), David Tanguy (procuration à M. Jacky

Prigent).

ABSENT: Alain Glidic

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie Rose Créach

COMPTE RENDU

- 1- Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017 a été adopté à la majorité par 11 voix pour, (Mme Diraison ne prenant pas part au vote) ;
- 2- Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération :

<u>Délibération n° 2017-056</u> <u>Jardin Georges Delaselle</u>

Après un large débat, le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 1 abstention (Yann Caroff), Mme Diraison ne prend pas part au vote, M. Maillet n'ayant pas souhaité prendre part au vote en la procuration donnée à M. Guy Cabioch, en raison de son implication personnelle sur le sujet,

 demande que la Commune de l'Île de Batz se voit confier officiellement la gestion du site de Penn ar C'hleguer – secteur Jardin Georges Delaselle, propriété du Conservatoire du Littoral, et ce dès que la convention de gestion avec l'association « Les amis du Jardin Georges Delaselle » arrivera à son terme en 2018.

Délibération n° 2017-057

Approbation du plan de financement pour la restauration valorisation du Phare

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel pour la restauration valorisation du phare qui s'établit comme suit :

Dépenses	Montant TTC	Receites	Scéno	% scéno	Travaux	% travaux	Total subvention TTC
Travaux programme complet	493 090,20 €	Région Bretagne :	9 318,38 €	11,91%	70 681,62 €	11,91%	80 000,00 €
Maîtrise d'oeuvre	41 088,00 €	Appel à projets Héritages Littoraux			·		
Coordonnateur sps	8 811,20 €						
Contrôleur technique erp	8 811,20 €	Conseil Départemental du finistère :	 		80 000,00 €	13,48%	80 000,00 €
Assurance dommage-ouvrage	6 608,40 €	Plan d'engagement des Îles					• .
Imprévus (environ 8%)	35 244,82 €						
		Etat :	9 318,38 €	11,91%	70 681,62 €	11.91%	80 000.00 €
Sous-total travaux	593 653,82 €	FNADT	ļ		,		
Scénographle	78 240,00 €	Fonds de concours : Communauté de Communes du Pays Léonard	5 821,06 €	7,44%	44 178,94 €	7,44%	50 000,00 €
		DRAC			180 000,00 €	30,32%	180 000,00 €
		Sous-total financement	24 457,82 €	31,26%	445 542,18 €	75,05%	470 000,00 €
		Autofinancement communal Fondation du Patrimoine (Estimation dons attendus)	53 782,18 €	68,74%	148 111,64 € 30 000,00 €	24,95%	201 893,82 €
Total de l'opération TTC	671 893,82 €	Total du financement des travaux TTC	78 240,00 €	100,00%	593 653,82 €	100,00%	671 893,82 €

Après un large débat, le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 1 voix contre (Mme Diraison), autorise monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions comme indiquées ci-dessus.

<u>Délibération n° 2017-058</u> <u>Attribution des lots pour le marché de restauration valorisation du Phare</u>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 1 voix contre (Mme Diraison), décide de retenir les offres des entreprises suivantes pour les différents lots relatés ci-dessous à savoir :

Désignation des lots	Entreprise choisie	Total HT Total HT Options		Total HT Ens.	
Lot n° 1 MACONNERIE- PIERRE DE TAILLE	LEFEVRE	220.652,58 €	29.736,31 €	250.388,89 €	
Lot n° 2 MENUISERIE	DLB	67.072,00€	18.620,40 €	85.692,40 €	
Lot n° 3 ÉLECTRICITE	************	*********	********	Infructueux	
Lot n° 4 DÉPLOMBAGE	BWB	59.073,97€	********	59.073,97 €	
TOTAL HT DES T	RAVAUX	346.798,55 €	48.356,71 €	395.155,26 €	

À ce titre le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives aux marchés respectifs avec les dites entreprises et passer en marché négocié pour le lot électricité.

<u>Délibération n° 2017-059</u> <u>Décision modificative budgétaire n° 2</u>

Après en avoir délibéré par 11 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison),

Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative budgétaire portant sur un virement de crédit comme décrit ci-après :

Section	Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
Inv	21561.135 D- RE	D	10 200,00 €	1 740,00 €	11 940,00 €
lnv	2313.121 D- RE	D	0,00€	1 513,15 €	1 513,15 €

Inv	2313.92 D- RE	D	12 252,61 €	-3 253,15 €	8 999,46 €

Délibération n° 2017-060

<u>Haut-Léon Communauté - Rapport de la Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges : attribution de compensation 2017</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 11 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison) :

- Approuve la répartition rendue par la CLECT (rapport joint en annexe) en date du 26 juin 2017,
- Charge le Maire de notifier la présente décision à Monsieur le Président de Haut Léon Communauté.

Délibération n° 2017-061

Corps de garde : annulation des délibérations n° 2017-020 et 2017-051

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 1 abstention (Mme Diraison) et Mme CREACH Marie-Rose ne prenant pas part au vote, étant elle-même membre de l'association Gladenez,

Autorise le Maire à faire annuler les deux délibérations relatives au Corps de Garde à savoir la délibération n° 2017-020 du 6 avril 2017 ainsi que la délibération n° 2017-051 du 17 octobre 2017.

Délibération n° 2017-062

Étude diagnostic du système d'assainissement

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Organismes financeurs	% sollicité	Montant de l'aide
Agence de l'Eau Loire-Bretagne :	60%	4 260,00 €
Conseil Départemental du Finistère	20%	1 420,00 €
Total des aides financières	80%	5 680,00 €
Autofinancement communal	20%	1 420,00 €
Total de l'opération	100%	7 100,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 11 voix pour, 1 abstention (Mme Diraison) :

- d'arrêter le projet d'étude diagnostic du système d'assainissement,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous,
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental du Finistère,
- d'inscrire au budget du service de l'eau et de l'assainissement les crédits nécessaires à l'opération par virement de crédit du compte 2315 op. 101 au compte 2031 op. 104 pour 8.520,00 €.

<u>Délibération n° 2017-063</u> <u>Évolution de la station d'épuration</u>

Considérant la nécessité d'acquérir le foncier autour de la station d'épuration,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer le prix au m² à 1,75 € pour les futurs terrains à acquérir à proximité de la station d'épuration et autorise le maire à signer les actes nécessaires à l'acquisition foncière.

Délibération n° 2017-064

Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

En conclusion, et après en avoir délibéré par 11 voix pour et 1 voix contre (Mme Diraison), le conseil municipal se prononce pour la mise à jour du tableau de classement unique des voies communales annexé à la présente délibération.

Délibération n° 2017-065

Renouvellement bail locaux bureau de poste de l'Île de Batz

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer le renouvellement du bail dans les termes évoqués ci-dessus.

La séance est levée à 19 heures 25 Le Maire, Guy CABIOCH,